

Bilan Qualité 2008

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

96,9 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 15.5 °F -
maxi : 23.8 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 1.5 mg/l -
maxi : 6.2 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -
maxi : 0.08 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0
µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



► Tous les résultats des
analyses pour les autres
paramètres sont conformes aux
limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau
potable par **le réseau communal
de GRENOBLE**, exploité par la
Régie des Eaux de Grenoble.

Origine de l'eau :

L'eau est captée par 5 puits qui exploitent la nappe
alluviale du Drac, sur le site de Rochefort-
Fontagneux, sur la commune de VARCES
ALLIERES et RISSET.

Traitement :

L'eau est distribuée sans traitement.

Nos conclusions

L'eau distribuée par la **Ville de
GRENOBLE**, au cours de l'année
2008, présente une très bonne
qualité bactériologique.
Elle est conforme aux limites
réglementaires fixées pour les
paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.